

Déclarer sa PAC en autonomie

PUBLIC CIBLE

Agricultrices et agriculteurs du Lot et des départements limitrophes

OBJECTIFS

- Connaître les principales composantes et nouveautés de la PAC 2023-2027 et leur impact sur la déclaration PAC et sur l'exploitation
- Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration
- Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide
- Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger

ENJEUX

Les aides agricoles de la PAC (Politique Agricole Commune) représentent une grande partie du revenu des agriculteur-rices. Elles affectent profondément les systèmes de production mis en place et la stratégie d'entreprise des agriculteurs. Depuis 2016, la télédéclaration par les exploitants agricoles de leurs dossiers PAC sur Internet est obligatoire. La nouvelle PAC 2023-2027 possèdent ses spécificités et de nouvelles opportunités d'aides s'offrent aux agriculteurs et agricultrices. Aujourd'hui, de nombreux agriculteurs ne font pas de demande d'aide à la PAC par méconnaissance, ou par peur de ne pas bien remplir leur demande. D'autres font appel à des prestataires de service extérieur pour leur déclaration PAC et ne maîtrisent pas les enjeux de leur dossier ni les conditionnalités qu'ils sont sensé appliquer sur le terrain. Ainsi, l'enjeu est de former les exploitant.e.s agricoles afin qu'ils puissent connaître les nouveautés de la programmation 2023-2027 et utiliser l'outil TéléPAC en toute autonomie

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.

- Présentation des composantes de la PAC 2023-2027 et de ses nouveautés
- Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
- Les principales fonctionnalités du logiciel
- Les différentes étapes de la saisie :
 - o Créer son compte
 - o Utiliser l'outil graphique et cartographique,
 - o Enregistrer des cultures,
 - o Réaliser la demande d'aide,
- Le contrôle des informations enregistrées et la correction.
- Exercice pratique sur des postes informatiques individuels (connectés à internet). Ces exercices se feront sur un compte de démonstration.
- Échanges et questions avec l'intervenante et l'animateur.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ADEAR du Lot

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 16/04/2024

MODALITÉS D'ACCÈS

Les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription, 10 jours avant la formation.

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Pierre-Hugo Rémy-Ballester – paysan lotois, engagé dans le réseau Fadear sur le Plan stratégique national et la PAC, accompagnant les paysans de la Confédération paysanne du Lot dans leur télédéclaration

MENTIONS

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques avec appui d'un diaporama

Échange en groupe et temps individuels

Support papier et outil de simulation informatique sur cas concret

Moyens d'encadrement (Nom/Prénom, Qualité du formateur et Compétences) :

Pierre-Hugo Rémy-Ballester – paysan lotois, engagé dans le réseau Fadear sur le

Plan stratégique national et la

PAC, accompagnant les paysans de la Confédération paysanne du Lot dans leur télédéclaration

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
16/04/2024	salle de réunion de Labastide Murat 46240 Lot	

THÈMES

Gestion d'entreprise

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))